

SEMINAIRE BRUXELLO-QUEBECOIS SUR LE PHENOMENE DES BANDES URBAINES/GANGS DE RUE Hôtel de Ville de Bruxelles, le 21 avril 2009

Notes de Cedric Strebelle

S. BRUNEAU, Directeur de programmes CIPC, Présentation du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010 : Gangs de rue. Ensemble.

cf. slides.

F. Ledure, Substitut du procureur du Roi, Parquet de Bruxelles, section jeunesse (en remplacement d'un représentant du SPF Justice)

Une politique criminelle en matière de bandes urbaines (BU) existe depuis 10 ans en partenariat avec la police. Celle-ci se traduit notamment par l'existence d'une banque de données (DB) BU au niveau de la police fédérale.

Il est clair que cette DB conduit à un étiquetage des jeunes et que ce n'est pas spécialement positif. Mais des garanties existent comme le fait que l'émargement dans la DB est soumis au contrôle du magistrat du parquet. Celui-ci s'opère lors des réunions mensuelles qui réunissent magistrats de référence et policiers BU.

Il y a actuellement 2 magistrats BU en jeunesse qui traitent spécifiquement des dossiers BU de mineurs. Pour les majeurs, il y a 4 magistrats de référence (3 Fr./1 Nl.) mais qui ne traitent pas spécifiquement des dossiers BU.

Cette politique a donné de bons résultats... mais ce n'est pas la panacée !

Ch. Fredette, centre d'expertise délinquance juvénile, Québec, BU ou gangs de rue. Vers une définition du phénomène de la criminalité organisée ?

cf. slides.

L'intérêt pour les gangs au Québec a commencé dans les années 70 :

- '70 : « gangs » de jeunes noirs immigrants victimes de racisme et de discrimination. Se réunissent en « gang » pour se « défendre » ; image des gangs comme étant un phénomène limité à certains quartiers.

- '80 : confrontation entre groupes ethniques et entre ces derniers et les groupes de skinheads ; on retrouve des gangs un peu partout dans Montréal.

- '90 : groupes multiethniques, toujours criminalité violente mais aussi lucrative (drogues et prostitution). Ce ne sont plus des bandes de jeunes mais des bandes criminelles (début criminalité organisée). Le phénomène s'étend à la grande région de Montréal. Les gangs bougent et ne sont plus limités à un territoire géographique.

- '00 : criminalité organisée. Il s'agit de groupes organisés de personnes majeures (18-20 ans), qui établissent des alliances, qui se déplacent beaucoup et agissent sur des territoires étendus. Le phénomène est devenu une préoccupation provinciale.

→ Important de ne pas avoir une vision rigide. Le phénomène bouge et évolue. Sa qualification évolue mais les bandes existent depuis toujours.

→ Le phénomène est devenu un sujet d'actualité dans les médias... ce qui induit des effets pervers : hausse du sentiment d'insécurité, engendre une confusion entre les bandes de jeunes et les gangs/bandes délinquantes, participe à entretenir les gangs.

→ Phénomène dont il reste difficile d'évaluer l'ampleur en raison de l'absence de définition dans le monde. Il n'existe aucun instrument de mesure valide du phénomène. Le seul instrument existant est le renseignement policier. Or ce dernier n'est pas destiné à faire de l'évaluation. Il faut donc faire attention aux chiffres avancés.

→ L'absence de définition pose problème pour définir une politique en la matière car la validité des connaissances sur lesquelles doit reposer cette politique fait défaut.

→ Actuellement le phénomène est très fortement surestimé. Cela résulte d'une instrumentalisation du phénomène dans les discours des agences pénales pour justifier, obtenir des moyens. Or la répression n'est pas « la » solution. Malgré tout on continue à surinvestir dans la répression et on renforce ainsi l'inscription dans le gang au détriment de la réinsertion.

Les recherches ont mis en évidence que rien ne permettait de (faire la différence entre) de distinguer un membre d'un gang d'un non membre. Il y a une vision, une conception dichotomique de l'appartenance aux gangs. Les juges n'ont aucune vision commune quant aux critères d'appartenance. Pour un même dossier, en fonction des juges, l'auteur sera membre ou pas d'un gang. Les mêmes éléments justifiant l'une ou l'autre décision.

Une piste serait dès lors se référer à l'intensité de l'investissement dans le gang et de privilégier de regarder le phénomène sous diverses dimensions (Cf. Les travaux de J.P. GUAY (2007)¹, Ecole de criminologie de l'Université de Montréal, Centre Jeunesse de Montréal, Centre international de criminologie comparée - références complètes disponibles auprès de Chantal : chantal.fredette@cjm-iu.qc.ca .) :

- adhésion à une sous-culture criminelle
- utilisation de la violence
- productivité criminelle
- niveau d'engagement social

Guay a défini un certain nombre de dimensions potentiellement utile pour définir l'appartenance et d'autres indicateurs mesurables relatifs à la composition des groupes, nature de l'organisation, cohésion des membres, propriétés du réseau².

Mais il faut toujours garder à l'esprit qu'il s'agit d'un phénomène complexe et qu'il n'y a donc pas de solution simple ! La notion de « gang » ou de bande est floue et il faut l'accepter ; accepter aussi que « ce qu'on sait aujourd'hui des BU c'est ce qu'elles étaient hier ». Il faut tenir compte du fait que les bandes utilisent des contre-stratégies et s'adaptent à la réaction sociale³.

Ceci étant, il ne faut pas oublier que cela reste un phénomène marginal, qui concerne une minorité de personnes... mais responsable d'une proportion importante des délits graves : « 10% des auteurs sont responsables de 46% des délits ».

Dans ces 10% on retrouve seulement 20% de femmes. Celles-ci sont utilisées à des fins d'exploitation sexuelle mais une minorité d'entre elles entrent dans la délinquance au même titre que les hommes. L'âge des membres oscille entre 15 et 35 ans. Ils présentent pour particularité qu'ils se trouveraient être les auteurs d'une part importante de la délinquance cachée. D'où un sentiment d'impunité. Ce dernier est encore renforcé par le fait que lorsqu'ils font l'objet d'une condamnation, c'est principalement pour des faits de violence et pas pour leurs activités lucratives. Ils accordent dès lors peu de crédit aux diverses interventions à leur égard, qu'elles soient judiciaires ou sociales.

¹ Il s'agit pour l'instant d'un *work in progress*...

² Personnellement, je trouve que ça ressemble un peu à ce que font les analystes stratégiques en matière de crime organisé...

³ Même parallèle avec le crime organisé... l'un des indicateurs est justement l'utilisation de contre-stratégies...

Au niveau de l'intervention il y a un besoin de surveillance et « d'encadrement clinique »⁴ c'est-à-dire un accompagnement social et psychologique axé notamment sur la gestion de la colère, l'apprentissage de la résolution de problèmes...

F. Dauphin, Commissaire de la zone de police locale Bruxelles Nord, section BU

cf. slides.

En novembre 2006, les autorités de police décident de « s'occuper des BU »⁵. Cela fait suite à des demandes autorités administratives (bourgmestres), des autorités judiciaires et... à la couverture médiatique du phénomène.

Le cadre légal de leurs interventions en la matière est constitué de la LFP, de la MFO3 et de la circulaire BU du parquet de Bruxelles. Cette dernière, en l'absence de définition légale ou réglementaire du phénomène, sert de référence pour la définition opérationnelle du phénomène.

En tant que phénomène policier, les BU c'est :

- un groupe d'auteurs (bande) : Pour faire face à ces groupes d'auteurs, la police utilise les « outils de suivi » de l'action criminelle à sa disposition (tels que prévu par la circulaire BU du parquet et la MFO3).
- sur un espace (urbaine)
- qui ont une activité criminelle (infractions) : la police a le choix entre associations de malfaiteurs, organisation criminelle ou la qualification des faits commis

Mais la BU n'est pas qu'un phénomène policier :

- la bande c'est aussi un groupe de copains
- sur un territoire donné parce que « on est du quartier »
- qui ont pour activité principale de se retrouver pour être ensemble, et certains font des bêtises

Le travail de la police en la matière est vu comme un travail en partenariat et en concertation au sein de la chaîne de sécurité prévention/répression⁶.

L'action de la police est orientée vers le noyau dur ; ➔ elle ne vise pas le démantèlement des bandes mais l'arrêt de leurs activités criminelles

La bande 1140 :

Il s'agit d'une bande (+/- 90 membres selon la police) constituée uniquement de jeunes d'Afrique centrale⁷. Ils habitent tous dans la même cité ; possèdent un haut degré d'organisation (sous-sections, stratégies, tactiques...) ; sont actifs dans les vols à mains armées et le trafic de stupéfiants. Ils ont une grande faculté d'adaptation au travail de la police et du ministère public – e.a. par rapport à la gestion de l'information mise en place par ces organes) – ils vont par exemple commettre leurs faits en dehors de l'arrondissement de Bruxelles pour brouiller les pistes. La participation à la petite ou à la grande criminalité est fonction de l'âge et de la place dans l'organisation.

R. Paris, Directeur de « Pacte de rue », association communautaire, Montréal, (Comment intervenir sur la problématique des bandes urbaines ? L'approche du Québec)

⁴ au sens québécois du terme

⁵ Notons que selon le parquet une politique criminelle existe en la matière depuis 10 ans...

⁶ Entre autres avec le service de prévention d'Evere et Carrefour des jeunes africains.

⁷ A contrario des bandes de « blanc bleu belge » ou multiethniques par exemple.

« Pacte de rue » fait du travail de rue avec les jeunes spécialement dans les quartiers immigrés défavorisés : « On travaille pas avec des gangs. Mais avec des jeunes. Et certains, c'est vrai, sont dans des gangs ».

Quels jeunes ? : jeunes en ruptures sociale → l'objectif du travail est de rétablir le lien (avec la ville, le CPAS, la police, les programmes de sécurité, le secteur social, les écoles...).

Prévention ? : « Action adaptée » en MST, toxicomanie, problèmes scolaires... « L'action adaptée » est adaptée à la population. Elle se distingue de l'occupationnel et part du groupe le plus à risque, à partir de sa culture.

Le travail de « Pacte de rue » sur les gangs a fait l'objet d'un processus d'évaluation sur 4 ans et portait notamment sur l'évaluation de l'effet préventif du travail de rue. Le rapport complet (MARTEL, G., 2008, *Rapport final d'évaluation : Le travail de rue : une pratique préventive auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang ?*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, Ministère de la Sécurité publique, 184 p.) est disponible sur www.societecrimino.qc.ca⁸.

Les principaux facteurs de risque d'adhésion à un gang sont :

1. la proximité du gang (avoir des amis impliqués par exemple)
2. le besoin d'appartenance
3. les problèmes scolaires (échec ou notes faibles)
4. les problèmes familiaux

A contrario, le risque est faible lorsque l'intégration sociale est bonne

Ch. Fredette, centre d'expertise délinquance juvénile, « Le défi de l'ordinaire dans un monde loin de l'ordinaire » (Comment intervenir sur la problématique des bandes urbaines ? L'approche du Québec)

Il faut bien garder à l'esprit que cela ne concerne que 10% des auteurs de délinquance... mais le noyau dur ; qu'il n'y a pas de solution facile mais qu'il y a nécessité d'agir et de continuer à chercher des solutions.

L'une des difficultés réside dans le fait que ce public cible est difficile et non demandeur d'une intervention. Il ne considère pas avoir un problème ni le besoin de changer. Or avec les « juvéniles » on travaille justement à leur faire accepter de changer.

Il est également important de bien connaître le phénomène. Ne pas être dans le déni, ni dans l'exagération.

Répression ? Ok sur le plan du sentiment d'insécurité, ça perturbe les marchés criminels et ça oblige en quelque sorte les criminels à sortir dans la rue. Le problème c'est que ça ne fait que déplacer le crime et les criminels (en ce compris dans les prisons d'où ils continuent leurs activités) et que ça créé de nouveaux équilibres sur le marché criminel (ça stimulerait en quelque sorte l'offre et la demande si j'ai bien compris).

Justice ? Ok mais les peines prononcées sont courtes ou en tout cas insuffisante pour faire du travail avec les auteurs, faire un « traitement » (durée minimale d'un an). En plus, sont seulement sanctionnés les faits de violences et pas les activités lucratives, les seules qui comptent pourtant aux yeux des membres.

Réadaptation⁹ ? On est souvent confronté à l'escalade des mesures et à des interventions tardives. En fin de compte, la bonne mesure au bon moment est quelque chose de rare.

⁸ Après vérification, cela ne semble pas le cas...

⁹ Entendue sur base d'une approche cognitivo-comportementale.

Que faire ? Il faut intégrer les différentes approches (répression, prévention réadaptation) et travailler à partir de projets locaux... et accepter que les fameux « 10% » sont un public qui doit être contraint.

S. Van Belle, Commissaire, Directeur de la section BU de la zone de police locale Bruxelles Nord (ancienne « cellule BU ») – Approche bruxelloise

La data base (DB) BU a été créée par la circulaire BU du parquet de Bruxelles du 28/12/99. La circulaire parle de 14 faits. Pour être enregistré BU dans la DB il faut avoir commis 2 faits de la liste, en bande, dans les six mois. L'émargement BU se fait toujours sur décision du magistrat BU (sur proposition de la police). Le statut BU est valable 14 mois (renouvelable)

Historique des BU à Bxl (selon Van Belle bien sûr) :

- fin '50 : affluence congolaise à Matonge suite à l'indépendance du Congo
- fin '80 : influence US du break dance et du hip hop
- début '90 : naissance des New Jack (porte de Namur et Rue Neuve)
 - petits New Jack créent les Black demolition et les Black Wolves
 - → extension sur toute la RBC → multiplication des bandes
 - création de nouvelles bandes à partir de Matonge (Bagdad, 1140, Versailles)

Philosophie des BU : respect du territoire, respect pour les membres de la bande et leurs familles, respect pour les anciens (plus on est arrêté et/ou jugé, plus on prend des galons)

Aujourd'hui¹⁰ : 24 bandes sur la RBC dont 9 sur la zone Bruxelles-Ixelles (une 10^{ème} est « en cours », c'est-à-dire que la police demande sa « reconnaissance » en tant que telle par le parquet). Les bandes comptent de 30 à 90 membres.

Ch. Pauporté, Fonctionnaire de prévention de la commune de St Josse, Représentante du réseau BU de la RBC

BU = expression d'une extrême souffrance d'une certaine jeunesse ; phénomène lié à l'identité ; la bande est avant tout un lieu de vie sociale, la criminalité vient après, est annexe

Saint Josse travaille en concertation avec l'associatif local et a un programme décrochage scolaire ciblé sur les membres BU

N. Lazalo, Observatoire Bayaya

« Bayaya » = l'aîné qui a la responsabilité des jeunes en l'absence des parents, est aussi un médiateur.

Origine de Bayaya : asbl créée à l'initiative de parents africains pour faire de la médiation entre des jeunes et des parents. Elle est née du constat d'une incompréhension grandissante des jeunes par leurs parents, → recours au concept du Bayaya plus proche des jeunes comme intermédiaire pour faire face à la violence croissante dans Matonge.

À l'origine, il y avait une volonté politique communale de la main tendue... Bayaya a alors été identifié comme interlocuteur, intermédiaire dans la résolution des tensions existantes à Matonge.

Objectifs :

¹⁰ avril 2009.

- travail dans l'urgence pour renouer le dialogue (notamment entre la police et les jeunes
- travail de « décorticage » du concept BU
 - jeunes désœuvrés qui se retrouvent (en bandes)
 - pas d'attache au territoire
 - constat d'un problème d'intégration et d'identité

Importance de la dimension sociopolitique dans l'approche de Bayaya

- est-ce l'environnement qui les rejettent ou est-ce l'environnement qu'ils rejettent ?
 - adoption d'un modèle interculturel
 - ➔ nécessite de travailler sur l'identité car les jeunes ont besoin de modèles.
 - ➔ travail en partant du principe que la dénonciation, par des membres de la communauté, de la non-discrimination à leur égard, est porteuse de sens : « vous vous êtes exclus vous-mêmes ».
-